



**Compte-rendu de la réunion  
De la commission Solidarité et droits de l'enfant  
Mercredi 18 janvier 2012  
à la Maison pour tous 16h-17h30**

Etaient présents : Aïcha Shaaban, Quentin Joseph-Adolphe.

Excusée : Treska Vertus (classe de neige)

La réunion était animée par Olivier Epron, animateur de l'atelier citoyenneté.

**Ordre du jour :**

- Les enfants soldats

Les conseillers se sont informés sur les enfants soldats en visionnant une vidéo (reportage télévision sur un enfant soldat en république démocratique du Congo) et à partir de sites internet :

- Dans le monde on compte entre 250 000 et 300 000 enfants soldats, âgées de 10 à 18 ans. Ils sont recrutés par des armées ou des groupes paramilitaires dans les pays en guerre, sur tous les continents. Le droit international (dont la convention internationale des droits de l'enfant) condamne le recrutement d'enfants soldats.

- Les enfants sont recrutés car ils sont faciles à manipuler et coûtent moins chers que les soldats adultes. Pour les recruter, les enfants peuvent être kidnappés, menacés, torturés. Des enfants dont on a tué la famille peuvent être amadoués : on les recrute en leur proposant la protection.

- Les enfants soldats sont maltraités, ils peuvent être drogués, et sont amenés à faire la guerre, à tuer des gens, d'autres enfants, parfois leurs amis et leur famille.

- Une fois la guerre terminée, ces enfants ont du mal à retrouver une vie normale. Ils sont traumatisés et abandonnés par leur famille et leur village d'origine, ils n'ont pas reçu d'éducation, n'ont pas de travail. Ils peuvent devenir des criminels.

- L'Unicef et des associations aident des enfants soldats à retrouver une vie normale en les soutenant psychologiquement et en leur donnant une formation.

> Les conseillers se demandent comment ils peuvent agir à leur niveau. Ils peuvent sensibiliser les autres enfants au sort de ces enfants qui ont le même âge qu'eux.

Différentes pistes sont évoquées :

- mettre en scène une pièce de théâtre, réaliser un clip ou un petit film, faire une exposition.

- possibilité d'écrire un article dans Regards
- intervenir au collège.

Il serait intéressant de compléter notre information, voir s'il est possible de rencontrer un ancien enfant soldat.

### **Conclusion**

Avant de décider de l'action, il faut bien réfléchir à la finalité. Le choix de l'action conditionne aussi le temps de préparation et le nombre de personnes intéressées. Cette action de sensibilisation pourrait trouver sa place dans le cadre de l'initiative municipale autour de l'abolition de l'esclavage car les enfants soldats peuvent être considérés comme des esclaves.

### **Prochaines réunions :**

Mercredi 8 février 2012 de 15h30 à 17h00 : **en attente, selon les disponibilités**